

Équilibre vie pro-vie perso : les entreprises françaises en progrès ?

Charlotte Arce



Les employeurs français auraient-ils enfin décidé d'aider leurs salariés à mieux concilier leurs obligations professionnelles et leur vie privée ? C'est ce que pointe le Baromètre 2015 OPE de la conciliation entre vie professionnelle, vie personnelle et familiale.

Enjeu majeur dans l'épanouissement des salariés, **l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale est de plus en plus pris en compte par les entreprises françaises**. C'est ce que mettent en lumière les résultats du Baromètre OPE (Observatoire de l'Équilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise) en partenariat avec l'Union nationale des associations familiales (Unaf) et rendus publics ce 2 juin.

Alors que les résultats de ce même baromètre publiés l'an dernier pointaient du doigt le manque de moyens mis en place par les entreprises pour aider leurs salariés à mieux concilier leurs obligations professionnelles et le vie de famille, les actions concrètes déployées par les employeurs ces dernières années commencent enfin à produire des effets positifs.

"Les résultats indiquent qu'**une amélioration se dessine**. Il faut poursuivre les engagements, mais les efforts des entreprises commencent à payer", constate sur *20Minutes* Jérôme Ballarin, président de l'OPE.

Des efforts de la part des entreprises, mais...

Il faut dire que pour de nombreux salariés, une meilleure conciliation entre vie pro et vie familiale reste essentielle. Pour 9 travailleurs interrogés sur 10, l'équilibre entre les temps de vie est considéré comme "important". Ils sont même 54% à le considérer comme "très important", soit une évolution de 9 points par rapport à l'an dernier.

Est-il aujourd'hui possible de mieux organiser sa vie en fonction de ses obligations familiales et professionnelles ? Oui, si l'on en croit une majorité de sondés. 64% des salariés interrogés se déclarent ainsi

satisfaits de la façon dont ils équilibrent leur temps de vie et plus de 7 salariés sur 10 estiment que le temps qu'ils consacrent à leur vie professionnelle est "correct". En revanche, **71% des personnes interrogées disent "manquer de temps au quotidien"**.

Et ce ne sont pas les employeurs qui vont nécessairement les aider à trouver le temps nécessaire pour tout faire puisque d'après le sondage, **61% des salariés considèrent que leur entreprise "ne fait pas beaucoup de choses" pour les aider à équilibrer leur temps de vie**. C'est 8 points de moins que l'an dernier, où la même question avait été posée aux sondés.

"C'est le signe que les entreprises agissent", explique Laurence Rossignol, secrétaire d'État à la Famille.

Les mesures les plus demandées par les salariés pour les aider à trouver l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée ? D'abord **une plus grande flexibilité des horaires de travail** (46%) et **la possibilité d'aménager les horaires de travail en fonction des contraintes parentales** (41%). Une **charge et des horaires de travail raisonnables** (36%) ont aussi été évoqués, tout comme **la possibilité de télétravailler** pour se consacrer à sa vie de famille (25%).

500 entreprises signataires de la Charte de Parentalité

Des mesures que les entreprises gagneraient très certainement à mettre en place : 89 % des salariés estiment en effet que les aider à mieux équilibrer leur temps de vie pourrait avoir un impact important sur la performance économique de l'entreprise. Pour 95% des personnes interrogées, cela aurait aussi une influence positive sur le climat social.

"**Mais attention à ne pas entériner la division sexuée des tâches en aménageant le temps de travail en entreprise uniquement pour les femmes**. Les hommes doivent aussi prendre leur part", prévient Laurence Rossignol.

D'où la nécessité que les employeurs s'engagent à améliorer leurs pratiques en signant la Charte de la Parentalité en entreprise. Mise en place en 2008 pour faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise et créer un environnement favorable aux salariés-parents, elle a été signée par près de 500 employeurs, ce qui représente 30 000 établissements et 4,6 millions de salariés, soit 15 % de la population active. Mardi 2 juin, 17 nouveaux employeurs, (Aéroports Côte d'Azur, Servier, Yoopies, Segafredo...) l'ont aussi signée.